

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER  
ET AFFAIRES  
CONSULAIRES



### PROGRAMME 151

---

#### FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	5
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	8
<a href="#">Présentation des crédits</a>	14
<a href="#">Justification au premier euro</a>	20

---

**Français à l'étranger et affaires consulaires**

---

Programme n° 151 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Laurence HAGUENAUER

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

En 2019, le programme 151 a poursuivi les missions qui lui sont rattachées à travers les 3 actions qui le composent et qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger ». Cette action regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Elle concerne notamment des dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc.). Y sont regroupées également des dépenses d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc.) et celles liées aux élections ;
- Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ». Cette action dédiée à l'aide à la scolarité mobilise les crédits nécessaires à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes ;
- Action 3 : « Instruction des demandes de visas ». Cette action correspond à l'activité de traitement des demandes de visas dans les postes, menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Elle consomme des crédits de titre 2 (dépenses de personnel) ainsi que des crédits non budgétaires issus du fonds (européen) de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation.

Dans le cadre de la démarche de performance, un objectif unique « assurer un service consulaire de qualité » a été assigné au programme 151. L'accomplissement de cet objectif est évalué, en administration centrale comme à l'étranger, sur la base de trois types d'indicateurs relatifs :

- aux délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres ;
- au nombre de documents délivrés par ETPT ;
- à la dématérialisation des services consulaires.

L'amélioration du service rendu aux usagers de l'administration consulaire est ainsi au cœur des préoccupations des acteurs du programme. En ce sens, pour la deuxième année consécutive, la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) a adressé à plus d'un million d'usagers inscrits au registre des Français établis hors de France un message afin de recueillir leur avis sur le fonctionnement du réseau consulaire. 113 537 réponses ont pu être exploitées et font apparaître un taux de satisfaction de 83 %.

La dotation du programme 151 en LFI 2019 était de 374,2 M€ en AE et en CP. La part des crédits hors titre 2 s'établissait à **135,9 M€**. Après déduction de la réserve de précaution de **3 %**, les crédits effectivement disponibles en début d'exercice (hors masse salariale) étaient de **131,8 M€**.

Il convient de rappeler qu'en 2019 :

- les moyens alloués à l'adoption internationale ont été rassemblés sur le programme 151. En effet, les crédits d'intervention pour la sécurisation de l'adoption internationale (coopération avec les pays concernés) ont été transférés depuis le programme 185 pour un montant de 0,4 M€ ;
- dans le cadre d'AP 2022, les crédits support des réseaux de l'État à l'étranger (tournées consulaires et frais de représentation) ont été transférés sur le programme 105 pour un montant de 2,1 M€ ;
- le programme 151 a bénéficié d'un transfert en base de 2 M€ du fonds pour le développement de la vie associative du programme 163 "Jeunesse et vie associative" afin de financer le nouveau dispositif compensatoire de soutien au tissu associatif des français à l'étranger (STAFE). Le programme 151 avait bénéficié d'un transfert de ce même montant en gestion 2018 ;
- au titre de l'organisation matérielle et logistique des élections européennes des français de l'étranger, le ministère a bénéficié d'un transfert du programme 232 "Vie politique, culturelle et associative" du ministère de l'Intérieur à hauteur de 2,5 M€.

En début de gestion, des redéploiements ont dû être effectués afin de faire face à la sous-budgétisation de l'organisation des élections européennes à l'étranger (au regard notamment du nombre de sites et de bureaux de vote et des frais liés au conditionnement et à l'envoi de la propagande électorale) en attendant une participation financière complémentaire d'1 M€ du ministère de l'intérieur. Ces redéploiements ont aussi permis de développer plus de projets informatiques liés à la modernisation de l'administration consulaire.

En fin de gestion, 5,078 M€ en AE et en CP ont été annulés sur le programme 151 HT2 (dont 4,078 M€ au titre de la réserve de précaution). Ces sommes représentent environ 3,7 % des crédits ouverts en LFI. La baisse de la dépense des aides sociales, des bourses scolaires en raison d'une baisse du nombre de boursiers, expliquent ces marges.

Ainsi en 2019, la consommation sur les 3 actions du programme 151 s'est établie à 131,7 M€ en AE et en CP, soit respectivement 99,1 % et 98,3 % des crédits ouverts.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Assurer un service consulaire de qualité

INDICATEUR 1.1	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres
INDICATEUR 1.2	Nombre de documents délivrés par ETPT
INDICATEUR 1.3	Dématérialisation des services consulaires



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Assurer un service consulaire de qualité

## INDICATEUR 1.1 mission

Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
1. Passeports (réseau)	jours	11,7	13	11,5	11,7	15,6	10
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	36	23	20	21	19	28
3. État Civil - transcription des actes (réseau)	jours	26	49	24	25	55	23
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	5,2	6,5	5	5,3	15,5	3
5. Visas court séjour	jours	4,3	4,1	3,5	3,2	4,84	2,5

## Commentaires techniques

## Source des données:

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1), (2), et (3) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(4): donnée communiquée par le service central d'état civil

(5): donnée extraite de l'application réseau mondial (RMV)

## Méthode de calcul:

## Passeports et CNIS (cartes nationales d'identité sécurisées) :

Les délais de délivrance des passeports et des CNIS sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

## État civil:

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil COnsulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a désormais compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 94% des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

## Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

**INDICATEUR 1.2****Nombre de documents délivrés par ETPT**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
1. Administration des Français (réseau)*	Nb	179	98	175	100	130	180
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	90	86	95	90	61	105
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1422	1385	1400	1420	1676	1450
4. Visas (réseau)*	Nb	397	421	390	425	415	400

**Commentaires techniques**Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et SCEC

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNIS / Laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.2 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNIS, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du BTM et du BTE.
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

**INDICATEUR 1.3****Dématérialisation des services consulaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	39	39	42	43	44	45

**Commentaires techniques**Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - données extraites de l'infocentre OSCAR.

Mode de calcul :

Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****UNE NOUVELLE SOURCE DES DONNEES**

En 2018, le MEAE s'est donné comme objectif de moderniser les outils de pilotage et de suivi de l'activité destinés aux postes consulaires et à l'administration centrale. La députée Anne GENETET soulignait de son côté dans son rapport sur la mobilité internationale des Français la nécessité de disposer d'une mesure de l'activité consulaire spécialement

adaptée à la réalité de nos postes. De cette réflexion est né l'infocentre **OSCAR (Outil de Suivi Consulaire par Analyses et Restitutions)**, mis en service en décembre 2018.

Alors que l'ancien dispositif de contrôle de gestion ne concernait que 57 postes consulaires qui devaient renseigner manuellement 80 % des indicateurs, l'infocentre **OSCAR prend en compte l'activité de la quasi totalité du réseau** et est automatiquement alimenté par les applications consulaires (REGISTRE pour la gestion des administrés dans chaque circonscription consulaire, RMV pour les visas, GRECO pour les actes d'état civil, TES pour les titres électroniques sécurisés, etc.). Quelques indicateurs restent renseignés manuellement par les postes consulaires ou sont intégrés directement par le secrétariat du programme 151 (comme le fichier de suivi des ETP dédié à l'activité consulaire à l'étranger).

Il convient de tenir compte de ce périmètre élargi dans l'analyse des résultats 2019 pour les indicateurs réseaux.

## 1.1 DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES

### Passeports

241 156 demandes de passeports ont été traitées en 2019. La demande de passeports a augmenté de 2 %. Le délai de délivrance a quant à lui légèrement augmenté, passant de 13 à 15 jours. Cette augmentation s'explique par un allongement de la durée de fabrication des passeports effectuée par l'imprimerie nationale cumulé à une augmentation des délais d'acheminement par la valise diplomatique.

### CNIS

Le délai moyen de délivrance des 110 000 cartes nationales d'identité sécurisées (CNIS) établies par les postes du réseau consulaire s'établit à **19 jours en 2019**, soit une amélioration par rapport aux années précédentes alors même que la demande a augmenté de 9,3 %.

Pour mémoire, depuis septembre 2017, les demandes de CNIS reçues sont transmises automatiquement via l'application TES. Auparavant, les demandes reçues étaient saisies et validées par le centre de traitement des documents sécurisés (CTDS). Elles étaient ensuite transmises au centre national de production du ministère de l'intérieur à Limoges. Après fabrication, les cartes étaient adressées, pour la plupart, au service de la valise qui les envoyait dans les postes. La dématérialisation du processus a permis d'accélérer les délais de traitement.

### État civil

En 2019, on estime à **55 jours** le délai moyen relatif aux activités d'état civil dans le réseau consulaire (transcription d'un acte d'état civil étranger), un résultat en baisse par rapport à 2018. Cet allongement des délais peut s'expliquer par la suppression d'ETP dédiés à cette activité (266 en 2019 contre 274 en 2018) et par le fait que l'activité de transcription des actes d'état civil s'inscrit dans un processus de réalisation des tâches qui n'est pas forcément classé prioritaire, face à d'autres actions qui nécessitent une mobilisation immédiate (délivrance de passeports par exemple). Par ailleurs, le nouveau bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE - compétence pour le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco et la Suisse), créé en septembre 2019 auprès du SCEC à Nantes, a pu provisoirement contribuer à allonger des délais mais il commence à monter en puissance.

Le délai moyen de délivrance des copies et extraits d'actes s'établit à **15,5 jours** pour les demandes dématérialisées (94 % des demandes). Cet allongement des délais s'explique par l'augmentation du stock de demandes dématérialisées en instance constaté en 2019. Cette situation est liée d'une part à la contribution du SCEC à la mise en place du répertoire électoral unique et d'autre part, à sa relative fragilité en termes d'effectifs en raison de plusieurs postes de travail non pourvus à la rentrée 2018.

### Visas

**Le délai de délivrance des visas de court séjour** ne nécessitant pas de consultation des services administratifs français ou de nos partenaires Schengen est stable et s'établit à **4,84 jours**.

## 1.2 NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologique car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services de renseignement ou d'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

### Administration des Français

En 2019, la productivité mensuelle moyenne des activités relatives à l'instruction des demandes de CNIS, de passeports, des laissez-passer et des déclarations pertes et vols ainsi que des opérations de gestion du registre mondial des Français établis hors de France s'élève à **130 documents délivrés par ETP** par mois. Pour mémoire, le périmètre de calcul de cet indicateur a été modifié en 2018 et inclut désormais tous les consulats. Il convient aussi de noter que le périmètre a été élargi depuis le PAP 2019 puisqu'il prend en compte la production de laissez-passer ainsi que les déclarations de pertes et de vols, en plus des demandes de CNIS, de passeports et les traitements au registre. La productivité est donc en fait stable par rapport à 2018.

### État civil

Le nombre de documents délivrés par ETPT en exploitation d'actes est de **1 676**. Cet indicateur est en hausse après une légère baisse l'an dernier. L'ensemble des agents du SCEC se sont en effet mobilisés en matière de délivrance afin de résorber le stock des demandes dématérialisées en instance.

En 2019, le nombre de documents délivrés par ETPT en établissement et transcription d'actes est de **61 actes mensuels par ETPT**. La baisse observée entre 2018 et 2019 peut être expliquée par le fait que des agents non dévolus habituellement à ces tâches ont du traiter des actes d'état civil en sus de leur activité habituelle. Ainsi le faible nombre d'actes établis et transcrits par ces agents qui ont suppléé le manque d'effectifs fait baisser la moyenne d'actes / ETPT (il est en effet pour ces agents difficile d'estimer le temps alloué à la tâche, le calcul intègre donc le temps de travail total de ces agents, y compris celui non dévolu aux actes d'état civil).

On observe aussi une baisse des demandes de transcription pour le Maghreb. En 2019, le volume d'activité du bureau de transcription pour le Maghreb (BTM) a légèrement baissé par rapport à l'année précédente, avec 18 990 transcriptions effectuées (20 400 en 2018).

### Visas

S'agissant de l'activité des services "visas" des postes consulaires, l'indicateur reste stable (415 en 2019 contre 421 en 2018)

L'externalisation de l'ensemble du processus de délivrance des visas par des prestataires se poursuit, depuis la prise de rendez-vous jusqu'à la biométrie, à l'exclusion des tâches régaliennes, toujours effectuées en consulat. Un plan d'action conjoint (ministère des affaires étrangères/ ministère de l'intérieur) a été élaboré afin d'équilibrer les objectifs de contrôle sécuritaire et migratoire et les enjeux de notre politique d'attractivité visant notamment à renforcer notre compétitivité.

### **1.3 DEMATERIALISATION DES SERVICES CONSULAIRES**

Grâce aux opérations de communication sur le site France Diplomatie, sur les sites internet des postes consulaires et au travail effectué par les postes consulaires auprès des usagers, le taux de dématérialisation des inscriptions au registre des Français établis hors de France continue d'augmenter. Il est de 44 % en 2019 contre 39 % en 2017.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>					
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	183 523 916 173 162 179	12 585 128 12 798 532	18 061 000 16 956 548	<b>214 170 044</b> <b>202 917 259</b>	214 170 044
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			105 300 000 101 634 093	<b>105 300 000</b> <b>101 634 093</b>	105 300 000
03 – Instruction des demandes de visa	54 770 324 58 021 838	356 085		<b>54 770 324</b> <b>58 377 923</b>	55 240 324
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>238 294 240</b>	<b>12 585 128</b>	<b>123 361 000</b>	<b>374 240 368</b>	<b>374 710 368</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 633 158			+1 633 158	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-6 504 040	-2 972 088		-9 476 128	
Total des AE ouvertes	233 423 358	132 974 040		366 397 398	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>231 184 017</b>	<b>13 154 617</b>	<b>118 590 641</b>	<b>362 929 275</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>					
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	183 523 916 173 162 179	12 585 128 12 743 310	18 061 000 16 951 085	<b>214 170 044</b> <b>202 856 573</b>	214 170 044
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			105 300 000 101 634 093	<b>105 300 000</b> <b>101 634 093</b>	105 300 000
03 – Instruction des demandes de visa	54 770 324 58 021 838	352 883		<b>54 770 324</b> <b>58 374 721</b>	55 240 324
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>238 294 240</b>	<b>12 585 128</b>	<b>123 361 000</b>	<b>374 240 368</b>	<b>374 710 368</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 633 158			+1 633 158	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-6 504 040	-2 002 775		-8 506 815	
Total des CP ouverts	233 423 358	133 943 353		367 366 711	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>231 184 017</b>	<b>13 096 193</b>	<b>118 585 178</b>	<b>362 865 388</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	177 584 693 179 060 298	12 407 873 11 284 316	17 129 853 16 507 159	1 620	207 122 419	<b>207 498 419</b> <b>206 853 393</b>
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			110 000 000 102 300 000		110 000 000	<b>110 000 000</b> <b>102 300 000</b>
03 – Instruction des demandes de visa	51 572 563 53 485 543	162 101			51 572 563	<b>51 992 563</b> <b>53 647 644</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>229 157 256</b>	<b>12 407 873</b>	<b>127 129 853</b>		<b>368 694 982</b>	<b>369 490 982</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>232 545 841</b>	<b>11 446 417</b>	<b>118 807 159</b>	<b>1 620</b>		<b>362 801 037</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	177 584 693 179 060 298	12 407 873 11 879 642	17 129 853 16 506 188	1 620	207 122 419	<b>207 498 419</b> <b>207 447 748</b>
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			110 000 000 102 300 000		110 000 000	<b>110 000 000</b> <b>102 300 000</b>
03 – Instruction des demandes de visa	51 572 563 53 485 543	162 101			51 572 563	<b>51 992 563</b> <b>53 647 644</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>229 157 256</b>	<b>12 407 873</b>	<b>127 129 853</b>		<b>368 694 982</b>	<b>369 490 982</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>232 545 841</b>	<b>12 041 743</b>	<b>118 806 188</b>	<b>1 620</b>		<b>363 395 392</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>232 545 841</b>	<b>238 294 240</b>	<b>231 184 017</b>	<b>232 545 841</b>	<b>238 294 240</b>	<b>231 184 017</b>
Rémunérations d'activité	190 984 171	195 947 274	189 875 747	190 984 171	195 947 274	189 875 747
Cotisations et contributions sociales	40 934 875	41 681 533	40 656 738	40 934 875	41 681 533	40 656 738
Prestations sociales et allocations diverses	626 795	665 433	651 532	626 795	665 433	651 532
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 446 417</b>	<b>12 585 128</b>	<b>13 154 617</b>	<b>12 041 743</b>	<b>12 585 128</b>	<b>13 096 193</b>

## Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 446 417	12 585 128	13 154 617	12 041 743	12 585 128	13 096 193
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>118 807 159</b>	<b>123 361 000</b>	<b>118 590 641</b>	<b>118 806 188</b>	<b>123 361 000</b>	<b>118 585 178</b>
Transferts aux ménages	115 454 698	119 633 000	115 003 323	115 450 727	119 633 000	114 997 859
Transferts aux entreprises			30 000			30 000
Transferts aux autres collectivités	3 352 461	3 728 000	3 557 318	3 355 461	3 728 000	3 557 318
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>1 620</b>			<b>1 620</b>		
Prêts et avances	1 620			1 620		
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>374 240 368</b>			<b>374 240 368</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-4 870 882			-4 870 882	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 972 088			-2 002 775	
<b>Total*</b>	<b>362 801 037</b>	<b>366 397 398</b>	<b>362 929 275</b>	<b>363 395 392</b>	<b>367 366 711</b>	<b>362 865 388</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	1 450 941	100 000	1 633 158	1 450 941	100 000	1 633 158
Autres natures de dépenses	540 790	370 000		540 790	370 000	
<b>Total</b>	<b>1 991 731</b>	<b>470 000</b>	<b>1 633 158</b>	<b>1 991 731</b>	<b>470 000</b>	<b>1 633 158</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2019	1 633 158		1 633 158					
<b>Total</b>	<b>1 633 158</b>		<b>1 633 158</b>					

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	68 000		68 000					
<b>Total</b>	<b>68 000</b>		<b>68 000</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/02/2019		1 047 929		1 048 612				
<b>Total</b>		<b>1 047 929</b>		<b>1 048 612</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		19 520		988 150				
<b>Total</b>		<b>19 520</b>		<b>988 150</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019	177 960	1 038 847	177 960	1 038 847				
<b>Total</b>	<b>177 960</b>	<b>1 038 847</b>	<b>177 960</b>	<b>1 038 847</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2019					1 250 000		1 250 000	
<b>Total</b>					<b>1 250 000</b>		<b>1 250 000</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					5 500 000	5 078 384	5 500 000	5 078 384
<b>Total</b>					<b>5 500 000</b>	<b>5 078 384</b>	<b>5 500 000</b>	<b>5 078 384</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 879 118</b>	<b>2 106 296</b>	<b>1 879 118</b>	<b>3 075 609</b>	<b>6 750 000</b>	<b>5 078 384</b>	<b>6 750 000</b>	<b>5 078 384</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	183 523 916 173 162 179	30 646 128 29 755 080	214 170 044 202 917 259	183 523 916 173 162 179	30 646 128 29 694 394	214 170 044 202 856 573
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		105 300 000 101 634 093	105 300 000 101 634 093		105 300 000 101 634 093	105 300 000 101 634 093
03 – Instruction des demandes de visa	54 770 324 58 021 838	356 085	55 240 324 58 377 923	54 770 324 58 021 838	352 883	55 240 324 58 374 721
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>238 294 240</b>	<b>135 946 128</b>	<b>374 240 368</b>	<b>238 294 240</b>	<b>135 946 128</b>	<b>374 240 368</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-4 870 882	-2 972 088	-7 842 970	-4 870 882	-2 002 775	-6 873 657
Total des crédits ouverts	233 423 358	132 974 040	366 397 398	233 423 358	133 943 353	367 366 711
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>231 184 017</b>	<b>131 745 258</b>	<b>362 929 275</b>	<b>231 184 017</b>	<b>131 681 370</b>	<b>362 865 388</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 239 341	+1 228 783	+3 468 123	+2 239 341	+2 261 983	+4 501 323

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	238 294 240	135 946 128	374 240 368	238 294 240	135 946 128	374 240 368
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>238 294 240</b>	<b>135 946 128</b>	<b>374 240 368</b>	<b>238 294 240</b>	<b>135 946 128</b>	<b>374 240 368</b>

Les crédits hors titre 2 du programme 151 inscrits en PLF s'établissent en LFI à 135 946 128 € en AE et en CP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

## Hors titre 2

Aucun dégel de la réserve de précaution n'a été demandé en gestion sur le HT2.

Les mouvements réglementaires suivants sont intervenus en cours de gestion :

- Deux arrêtés de reports du 25 février et du 5 mars 2019 ouvrant des crédits à hauteur globale de 1,07 M€ en AE et 2,03 M€ en CP ;
- Le décret du 3 décembre 2019 portant transfert de crédits depuis le programme 232 "Vie politique, culturelle et associative" à hauteur 1 038 847 M€ pour le financement de l'organisation des élections européennes à l'étranger.

En fin d'exercice, la loi n° 2019-1270 de finances rectificative pour 2019 a annulé 5,078 M€ en AE et en CP, dont 4,078 M€ au titre de la réserve de précaution.

### **Crédits ouverts au titre des dépenses de personnel (titre 2) :**

Les mouvements en gestion ont totalisé un montant de 3,13 M€ pour le programme 151, comprenant :

- Un transfert entrant de 0,17 M€ en provenance du ministère de l'intérieur (P232 «Vie politique, culturelle et associative») pour l'organisation des élections européennes pour les français établis hors de France;
- Une répartition de la revalorisation CET à hauteur de 0,07 M€ ;
- Une attribution de produits visas « Recettes additionnelles de droits visas » d'un montant de 1,63 M€ pour la rémunération de vacataires supplémentaires dans les services des visas et la promotion du tourisme dont les produits résultent de la rémunération des prestations énumérées à l'article 17 de l'annexe du décret du 13 août 1981 ;
- Un décret de virement de crédits d'un montant de 0,5 M€ de crédits hors CAS Pensions et de 0,75 M€ de crédits CAS Pensions vers le programme 105 afin de compenser une insuffisance de crédits notamment liée à l'effet du change-prix sur la rémunération des personnels expatriés.

### **ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Le programme 151 bénéficie de deux fonds de concours et d'une attribution de produits :

- le fonds de concours n° 1-1-00009 « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas », qui a été doté de 1 047 929 € en AE et de 1 048 612 € en CP au titre des reports de crédits non consommés en 2018. Aucune recette complémentaire n'a été enregistrée en 2019 ;
- le fonds de concours n°1-1-00333 « Remboursement par les fonds européens des dépenses de personnel liées à la politique des visas », qui n'a reçu aucun crédit en 2019 ;
- l'attribution de produits n° 2-2-00475 « Recettes additionnelles de droits visas », qui a bénéficié sur le titre 2 du programme 151 d'un abondement de 1 633 157 € conformément au mécanisme permettant de financer des vacances.

### **RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 191 471	4 078 384	5 269 855	1 191 471	4 078 384	5 269 855
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 191 471</b>	<b>4 078 384</b>	<b>5 269 855</b>	<b>1 191 471</b>	<b>4 078 384</b>	<b>5 269 855</b>

Aucun dégel de la réserve de précaution n'a été demandé en gestion sur le HT2.

L'ensemble des crédits de titre 2 mis en réserve (1 M€ de crédits hors CAS Pensions et 0,14 M€ de crédits CAS Pensions) a été dégelé en fin de gestion pour assurer les opérations de paye.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0	481	492	0	468	-24
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0	1 086	1 075	0	1 061	-14
1103 – CDD et volontaires internationaux	0	95	106	0	99	-7
1105 – Agents de droit local	0	1 630	1 609	0	1 575	-34
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3 292</b>	<b>3 282</b>	<b>0</b>	<b>3 202</b>	<b>-80</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0	0	0	-13	-9	-4
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0	0	+1	-26	-22	-4
1103 – CDD et volontaires internationaux	0	0	0	+4	+7	-3
1105 – Agents de droit local	0	-7	0	-48	+4	-52
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>+1</b>	<b>-84</b>	<b>-20</b>	<b>-64</b>

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	86	0	97	0	+11	0
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	192	0	157	0	-35	-20
1103 – CDD et volontaires internationaux	50	0	52	0	+2	-1
1105 – Agents de droit local	252	0	224	0	-28	-16
<b>Total</b>	<b>580</b>	<b>0</b>	<b>530</b>	<b>0</b>	<b>-50</b>	<b>-37</b>

La consommation du programme 151 s'établit au total à 3202,34 ETPT pour une dotation de 3282 ETPT (soit 97,57 % de la dotation). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

La correction technique (+1) appliquée à la consommation (ETPT) des emplois de titulaire et CDI du réseau corrige les imprécisions découlant de l'application de dates moyennes arrondies au dixième.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	490	468	482
Services à l'étranger	2 697	2 636	2 625
Autres	95	99	99
<b>Total</b>	<b>3 282</b>	<b>3 202</b>	<b>3 206</b>

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 901,5 ETPT à l'étranger et à 562,6 ETPT en administration centrale.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
<b>01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger</b>	<b>2 423</b>	<b>2 364</b>
<b>03 – Instruction des demandes de visa</b>	<b>859</b>	<b>838</b>
<b>Total</b>	<b>3 282</b>	<b>3 202</b>
Transferts en gestion		0

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines de la Mission est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	190 984 171	195 947 274	189 875 747

## Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>40 934 875</b>	<b>41 681 533</b>	<b>40 656 738</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	28 248 493	28 796 020	27 864 336
– Civils (y.c. ATI)	28 248 493	28 796 020	27 864 336
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	12 686 382	12 885 513	12 792 402
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>626 795</b>	<b>665 433</b>	<b>651 532</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>232 545 841</b>	<b>238 294 240</b>	<b>231 184 017</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>204 297 348</b>	<b>209 498 220</b>	<b>203 319 681</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		100 000	

Le montant au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) sur le programme 151 s'est élevé à 0,12 M€ au bénéfice de 37 allocataires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2018 retraitée</b>	<b>204,09</b>
Exécution 2018 hors CAS Pensions	204,30
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,10
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,11
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,11
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-5,06</b>
EAP schéma d'emplois 2018	-0,89
Schéma d'emplois 2019	-4,18
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,97</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>1,56</b>
GVT positif	2,97
GVT négatif	-1,41
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,19</b>
Indemnisation des jours de CET	0,19
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,58</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,02
Autres variations	1,55
<b>Total</b>	<b>203,32</b>

Le socle de l'exécution 2018 hors CAS pensions a fait l'objet des retraitements suivants :

- intégration des transferts pour un montant total de +5,61 M€ (dont -0,1 M€ pour le programme 151) ;
- des dépenses non reconductibles constatées en 2018 ont été débasées à hauteur de -0,79 M€ dont -0,11 M€ sur le programme 151. Elles portent notamment sur la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le rachat de jours sur les comptes épargne-temps (CET).

L'impact du schéma d'emplois en masse salariale a permis de réaliser -12,76 M€ d'économies sur l'ensemble des programmes du périmètre ministériel. Ce montant tient compte des suppressions réalisées en 2019 mais également de l'extension en année pleine (EAP) des suppressions effectuées en 2018.

Sur le programme 151, l'impact du schéma d'emplois s'élève à -5,06 M€ (dont -0,89 M€ au titre de l'EAP de 2018 et -4,18 M€ pour 2019).

Les mesures catégorielles ont représenté un coût de 4,16 M€ pour le ministère et de 0,97 M€ pour le programme 151 et sont détaillées dans le tableur dédié.

Le montant versé sur le programme 151 au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 est de 1 272 €.

En 2019, le GVT positif (ou effet de carrière) s'est traduit par une augmentation de la masse salariale du programme 151 de 2,97 M€ (soit 1,46 % de la dépense HCAS du programme) et le GVT négatif (ou effet de noria) par une diminution de 1,41 M€ (-0,69 %), soit un solde de 1,58 M€ (+0,77 %).

Au niveau ministériel, les montants constatés en fin de gestion sont les suivants : +8,69 M€ (GVT positif), -3,55 M€ (GVT négatif), soit un solde de 5,14 M€ (représentant 0,5 % du montant hors CAS de la LFI).

Le rebasage de dépenses au profil atypique hors GIPA s'établit respectivement à 2,84 M€ (dont 1,59 M€ au titre du CET) pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel et 0,19 M€ (exclusivement au titre du CET) pour le programme 151.

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS et notamment :

- la variation des dépenses de la catégorie 23 (prestations sociales et allocations diverses), à hauteur de -0,33 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel et de +0,02 M€ au titre du programme 151 ;
- la perte au change-prix des rémunérations des personnels expatriés enregistrée entre la période de préparation du PLF 2019 en 2018 et la fin de gestion 2019, ainsi que la perte au change des rémunérations des agents de droit local, pour un montant de 5,38 M€ pour le périmètre ministériel, dont 1,48 M€ pour le programme 151 ;
- la moindre dépense découlant de la mise en œuvre de l'indemnité dégressive, qui s'est substituée à l'indemnité exceptionnelle aux termes du décret n°2015-492 du 29 avril 2015, s'élève à -0,87 M€ pour le ministère et -0,21 M€ pour le programme 151.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	52 371	53 758	53 000	46 569	48 124	47 096
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	138 862	136 740	142 745	135 478	133 175	139 211
1103 – CDD et volontaires internationaux	68 956	104 360	78 500	62 607	95 295	72 917
1104 – Militaires	155 924	145 255	154 195	122 741	113 965	119 823
1105 – Agents de droit local	27 000	25 167	24 528	22 728	21 184	20 646

Un commentaire d'explication des coûts se trouve dans la partie relative au programme n°105.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						59 743	119 486
Extension en année pleine des mesures 2018		G1 et G3	Tous corps	07-2018	6	59 743	119 486
Mesures statutaires						458 328	458 328
Mise en oeuvre du protocole parcours professionnels carrières rémunérations	1 571	G1 et G2	Tous corps	01-2019	12	458 328	458 328
Mesures indemnitaires						448 698	488 838
Révision de la cartographie des postes	10	G1 et G3	Tous corps	01-2019	12	45 000	45 000
Revalorisation des CDI et CDD en administration centrale	34	G1 et G3	Agents contractuels	07-2019	6	40 140	80 280
Revalorisation des agents de droits locaux	348	G5	Agents de droits locaux	01-2019	12	363 558	363 558
<b>Total</b>						<b>966 769</b>	<b>1 066 652</b>

L'enveloppe de 4,1M€ dédiée aux mesures catégorielles pour l'ensemble des programmes a été consommée à 100% en 2019 et sa répartition est conforme aux prévisions initiales. Le détail de l'emploi de ces crédits pour le programme 151 par type de mesure est présenté ci-dessus.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées plus haut dans la partie des éléments transversaux relatifs à ce programme.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>132 974 040</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>133 943 353</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>131 745 258</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>131 681 370</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>1 169 758</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 228 783</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>130 511 612</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>1 446 953</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>1 446 953</b></b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>1 169 758</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>277 195</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>131 745 258</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>130 511 612</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>1 233 645</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>1 510 840</b></b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>1 455 716</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>55 124</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 s'établissent à **0,95 M€**.

Le montant total des charges à payer est de **548 776 €**. Il correspond principalement à des factures liées aux projets de modernisation de l'administration consulaire (409 k€, notamment une facture non parvenue de l'UGAP de 93 k€) et à la mise en place de la solution de vote par internet (79 k€).

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à **404 692 €** (CP uniquement) et correspond principalement à :

1/. Des dépenses liées à des **projets informatiques** pour la modernisation de l'administration consulaire, à hauteur de **323 485 €**.

- 267 k€ pour des projets dans le domaine des Français de l'étranger : notamment projet Circé de suivi des Français détenus à l'étranger avec la société Cap Gemini et couverture des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMOA) et maîtrise d'œuvre (AMOE) sur les différents projets ;
- 56 k€ pour des projets dans le domaine de l'état civil : notamment couverture des AMOA et AMOE pour le projet registre d'état civil électronique (RECE) sur la période décembre 2019 - janvier 2020 et adaptations pour le passage à Windows10.

2/. Des dépenses liées au développement, à la maintenance et à la sécurisation de la solution de vote par internet : **29 227 €**.

3/. Le paiement de l'acheminement des titres d'identité sécurisés pour le dernier trimestre 2019 : **45 000 €**.

4/. Diverses dépenses du service central de l'état civil : **6 980 €**.

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

**Action 01****Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	183 523 916	30 646 128	<b>214 170 044</b>	173 162 179	29 755 080	<b>202 917 259</b>
Crédits de paiement	183 523 916	30 646 128	<b>214 170 044</b>	173 162 179	29 694 394	<b>202 856 573</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	183 523 916	173 162 179	183 523 916	173 162 179
Rémunérations d'activité	149 532 307	142 221 251	149 532 307	142 221 251
Cotisations et contributions sociales	33 421 526	30 453 018	33 421 526	30 453 018
Prestations sociales et allocations diverses	570 083	487 910	570 083	487 910
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 585 128	12 798 532	12 585 128	12 743 310
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 585 128	12 798 532	12 585 128	12 743 310
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 061 000	16 956 548	18 061 000	16 951 085
Transferts aux ménages	14 333 000	13 369 230	14 333 000	13 363 766
Transferts aux entreprises		30 000		30 000
Transferts aux autres collectivités	3 728 000	3 557 318	3 728 000	3 557 318
<b>Total</b>	<b>214 170 044</b>	<b>202 917 259</b>	<b>214 170 044</b>	<b>202 856 573</b>

**TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****POLE ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (AFE)**

Dotation en LFI : 2,3 M€

Consommation AE : 2,1 M€

Consommation CP : 2,1 M€

Les dépenses de l'AFE sont essentiellement liées aux indemnités et allocations d'assurance des élus (1,9 M€) :

- indemnités des 443 conseillers consulaires et allocations d'assurance : 1,73 M€ ;
- remboursement des dépenses engagées par les 90 conseillers AFE pour leur venue aux deux sessions annuelles : 0,217 M€.

Le reste des dépenses correspond aux dépenses de fonctionnement (0,15 M€) :

- organisation des deux sessions annuelles de l'assemblée des Français de l'étranger qui ont lieu en mars et en octobre (location de matériel informatique, recrutement d'assistants, service traiteur, sécurité, mobilier) ;
- organisation et participation au 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'assemblée des Français de l'étranger ;
- dépenses liées au site internet (maintenance du site internet de l'AFE) et aux boîtes de messagerie des conseillers (hébergement).

La différence entre la programmation et les versements effectivement réalisés s'explique par la diminution des indemnités allouées suite à la non-participation de certains élus aux conseils consulaires, et par l'absence de présentation systématique des attestations d'assurance requises.

## POLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

- Fonctionnement de l'administration centrale

Dotation en LFI : 0,37 M€

Consommation AE : 0,28 M€

Consommation CP : 0,28 M€

Ces dépenses recouvrent principalement les frais de représentation et de missions des services ainsi que les gratifications des stagiaires. Les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuivent.

- Service central de l'état civil (SCEC)

Dotation en LFI : 0,97 M€

Consommation AE : 0,88 M€

Consommation CP : 0,87 M€

Suite à la généralisation des demandes d'actes via COMEDDEC (plateforme d'échanges entre les administrations et organismes destinataires de données d'état civil d'une part, et les dépositaires des registres de l'état civil – mairies et SCEC - d'autre part) et PLANETE (plateforme spécifique entre le SCEC et la profession notariale permettant le transfert dématérialisé et sécurisé d'une image d'acte d'état civil), le coût d'affranchissement annuel, qui représente 88% du budget de fonctionnement du SCEC, continue de baisser pour atteindre 0,77 M€ en 2019. Au total, sur la période 2016 à 2019, le gain est de 26 %.

Les autres dépenses (location de matériel, contrats annexes, achats fournitures bureau et de consommables, papier, enveloppes) s'élèvent à 0,1 M€ en CP. Elles ont baissé de 21,5 % par rapport à 2018. Ces économies sont dues, entre autres, au non renouvellement d'un marché (confection de chemises assurée désormais en interne), à un changement de contrat et à la dématérialisation qui a permis de réduire les dépenses en matière de papier et d'enveloppes.

- Achats de documents sécurisés et acheminement des passeports

Dotation LFI : 1,06 M€

Consommation AE : 0,68 M€

Consommation CP : 0,96 M€

### Acheminement des passeports

Consommation AE : 0,29 M€

Consommation CP : 0,17 M€

L'acheminement depuis l'imprimerie nationale des passeports biométriques vers les postes consulaires en vue de leur remise aux usagers est effectué, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, par Chronopost dans le cadre de la convention signée entre le MEAE et l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et du marché conclu à cet effet entre l'ANTS et Chronopost.

Les passeports sont acheminés par Chronopost, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 34 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, soit au bureau des visas et passeports diplomatiques (CMV) pour les passeports biométriques diplomatiques et de service délivrés par ou pour le compte du MEAE.

Le renouvellement de la convention signée avec l'ANTS intervenu au mois de juillet 2019 et l'émission d'une commande pluriannuelle couvrant 2019-2020 expliquent la faible consommation de CP.

#### Achat de documents

Consommation AE : 0,39 M€

Consommation CP : 0,79 M€

Ces dépenses concernent des commandes annuelles de documents, majoritairement auprès de l'Imprimerie nationale (feuillet d'état civil, livrets de famille, carnets de santé). En 2019, l'achat de documents non sécurisés a été réduit, du fait des stocks existants notamment au service central d'état civil, et de l'impact de la dématérialisation. La différence entre les AE et les CP est due à la livraison tardive, début 2019, d'une commande de 2018 (report en 2019 de 400 k€)

- Adoption internationale (T3)

Dotation en LFI : 0,06 M€

Consommation AE : 0,05 M€

Consommation CP : 0,05 M€

La dotation dont a bénéficié la mission de l'adoption internationale (MAI) lui a permis d'accueillir en 2019, en sa qualité d'autorité centrale pour l'adoption, six délégations étrangères dans le cadre de rencontres bilatérales, en provenance de Haïti, du Laos, du Sénégal, du Togo, de la Tunisie et du Vietnam (invitations opérées via Campus France).

Plusieurs personnalités étrangères ont été invitées dans le cadre du 10e colloque annuel de la MAI, organisé à Paris le 16 octobre 2019, sur le thème « Adoption internationale : quelle(s) histoire(s) ? ». L'organisation de ce colloque représente 31 % du budget de fonctionnement de la MAI (hors crédits dédiés aux invitations : 78 %).

- Communication

Dotation LFI : 0,09 M€

Consommation AE : 0,08 M€

Consommation CP : 0,08 M€

En 2019, le MEAE a poursuivi ses missions d'information en direction des différents usagers (candidats à l'expatriation, résidents à l'étranger, usagers du service central d'état civil, etc.) en privilégiant les supports numériques. Les pages services aux Français de « France diplomatie » ont ainsi été consultées par 3,6 millions de visiteurs en 2019. Le nombre d'abonnés à FranceConsulaire, la page Facebook de l'expatriation et des Français de l'étranger, a continué de progresser (+6,67 %) pour atteindre plus de 65 000 abonnés et 6 chats Facebook sur des thématiques concernant les ressortissants expatriés ont été organisés pendant l'année en lien avec d'autres partenaires institutionnels.

De nouveaux partenariats ponctuels ont été conclus avec des médias spécialistes de l'expatriation pour promouvoir, entre autres, l'inscription en ligne au registre des Français établis hors de France et les services proposés par les consulats à l'étranger.

La participation à trois salons dédiés à l'expatriation, dont l'un, Salon « S'expatrier Mode d'emploi », en tant que co-organisateur avec six autres institutions, le Forum Expat organisé par le groupe Le Monde et le Salon du Travail – J'ose ont été également financés sur ces crédits ainsi que l'organisation des journées du réseau consulaire et la maintenance du simulateur « Retour en France ».

- Entretien des cimetières civils français à l'étranger

Dotation en LFI : 0,14 M€

Consommation AE : 0,13 M€

Consommation CP : 0,13 M€

Depuis la visite d'État du Président de la République en 2003, la France a mis en œuvre un plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie afin de préserver la mémoire de nombreux Français inhumés dans ce pays. Ce plan s'articule autour de trois axes : entretien, rénovation et regroupement. Sa mise en œuvre a fait l'objet de deux phases : de 2005 à 2011 et de 2012 à 2018.

A l'issue de ce plan d'action, 210 cimetières ont été regroupés, pour un montant total de près de 4 900 000 €. Entre 2004 et 2019, un fonds de concours, mis en place afin d'accueillir les contributions des collectivités territoriales à la réalisation de ce plan et compléter l'engagement budgétaire de l'État a permis de collecter plus de 358 000 €. Une troisième phase au plan d'action comprenant le regroupement possible de 37 cimetières juifs en péril en Algérie avait été évoquée mais, faute d'accord entre les instances représentatives et religieuses juives, ce projet n'a pas pu voir le jour.

En 2019, la majorité des crédits de cette ligne ont été accordés à notre poste en Algérie qui compte le plus grand nombre de sépultures françaises. Le reliquat a été réparti entre 44 autres pays et consacré aux opérations d'entretien et de réhabilitation des cimetières civils. La DFAE est particulièrement attentive à l'emploi de ces crédits et rationalise chaque année un peu plus leur emploi comme en témoigne la baisse significative de ceux-ci entre 2018 et 2019.

- Agences consulaires

Dotation en LFI : 1,30 M€

Consommation AE : 1,09 M€

Consommation CP : 1,09 M€

Le réseau comprend actuellement 504 agences consulaires situées dans 103 pays. En complément de leur rôle d'influence, de représentation et de soutien aux intérêts français à l'étranger, les consuls honoraires assurent un travail de gestion administrative de plus en plus lourd qui s'apparente aux tâches dévolues aux consulats de plein exercice (remise des passeports, tenue de bureaux de vote).

Or, les recettes des droits de chancellerie que les consuls honoraires sont autorisés à conserver ne suffisent souvent pas à assurer le fonctionnement de leurs agences. Les dotations versées par le MEAE permettent ainsi la prise en charge totale ou partielle des dépenses incompressibles de fonctionnement des agences (communications téléphoniques, affranchissement du courrier, abonnement internet, acquisition de matériel et fournitures de bureau, éventuels frais de déplacements) permettant ainsi d'assurer la bonne marche de ce réseau qui reste un appui indispensable à l'action de nos consulats de plein exercice.

- Lutte contre la fraude

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 0,03 M€

Consommation CP : 0,03 M€

Les crédits de lutte contre la fraude ont permis à des postes dans 25 pays (Afrique du Sud, Albanie, Bahreïn, Bangladesh, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Gabon, Guinée, Inde, Irak, Madagascar, Malte, Maroc, Norvège, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni, Russie, Togo, Tunisie) d'équiper ou de renouveler leurs équipements de détection de la fraude documentaire. Ces crédits ont également été utilisés pour permettre la vérification d'actes d'état civil étranger, facilitant ainsi la détection d'actes irréguliers ou frauduleux, ainsi que la rédaction d'études juridiques par des avocats conseils auprès des postes diplomatiques et consulaires.

- Autres dépenses

Dotation en LFI : 0 M€

Consommation AE : 0,04 M€

Consommation CP : 0,05 M€

Ces dépenses concernent le transfert des archives de l'état civil de nos postes à Monaco, Luxembourg et Genève suite à la mise en place du bureau des transcriptions Europe à Nantes au 1<sup>er</sup> septembre 2019, et le solde d'un contentieux aux États-Unis, occasionné suite à l'abandon du dispositif de prise en charge des frais de scolarité (PEC) en 2013.

#### **POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE**

Dotation en LFI : 2,5 M€

Consommation AE : 3,04 M€

Consommation CP : 2,7 M€

En 2019 la DFAE a poursuivi les différents chantiers de modernisation et transformation numérique visant à améliorer le service rendu aux usagers.

Dans le domaine des Français à l'étranger, la dépense (1,3 M€) a principalement concerné la consolidation et la poursuite des évolutions du système d'information électoral suite à l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique (REU). Les travaux ont porté sur l'évolution de l'application REGISTRE et le développement de nouvelles fonctionnalités dans l'outil ELECTIS dans la perspective des prochaines élections consulaires prévues en mai 2020 permettant notamment la mise en place d'une solution de vote par internet homologuée.

Une partie importante de la dépense a également été consacrée à la maintenance et à l'évolution des applications liés à la délivrance des titres d'identité et de voyage ; au déploiement de l'outil de mobilité Consuleo qui permet le recueil des demandes de CNIS et passeports avec l'application TES ainsi que l'accès aux applications consulaires lors des tournées consulaires.

Le logiciel de recouvrement des pensions alimentaires lsupport, financé par l'Union européenne a été intégré et mis à disposition du bureau chargé de cette mission pour un démarrage du service en 2020.

Les travaux de conception et de développement de l'application CIRCE pour la gestion des détenus français à l'étranger ont été initiés en 2019 et les développements sont en cours pour une livraison en 2020.

Dans le domaine de l'état civil, en 2019, le MEAE a engagé les travaux nécessaires au chantier de dématérialisation complète de la gestion des actes d'état civil, conformément à la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), à travers le projet de registre de l'état civil électronique (RECE). Ce registre dématérialisé permettra également d'assurer un meilleur service à l'utilisateur, qui pourra, par exemple, se voir délivrer un extrait ou une copie d'acte dématérialisé directement sur son compte personnel "service-public". 60 % des dépenses engagées en 2019 en matière d'état-civil ont été destinées au financement des prestations AMOA et AMOE nécessaires au démarrage du projet RECE dont les premiers livrables sont attendus en 2020. La dépense restante (0,25 M€) a concerné la maintenance en condition opérationnelle du système existant.

En matière d'aide au pilotage de l'activité des services consulaires, la DFAE a continué d'enrichir l'infocentre OSCAR, outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes qui y ont accès depuis décembre 2018.

Le vote par internet sera une modalité de vote proposée aux Français de l'étranger pour élire en mai 2020 leurs représentants. La plateforme de vote par internet a été développée par la société SCYTL SA selon le marché passé en 2016 par le ministère. En 2019, 0,58 M€ ont été versés à la société SCYTL représentant les coûts de mise au point et d'hébergement de la plateforme, de travaux de recettes et d'organisation de deux tests grandeur nature en juillet et novembre 2019. Les dépenses d'audits et d'accompagnements ont représenté 0,15 M€.

Enfin, une dépense de 33 k€ a été effectuée en toute fin d'année 2019 dans le cadre du projet de plateforme d'accueil consulaire mondiale de réponse aux usagers.

## POLE ÉLECTIONS

Dotation en LFI : 3,7 M€

Consommation AE : 4,2 M€

Consommation CP : 4,2 M€

En 2019, le MEAE a organisé l'élection des représentants de la France au Parlement européen à laquelle les Français de l'étranger ont pris part au mois de mai. Il a également poursuivi l'accompagnement de la réforme instituant le répertoire électoral unique (REU) pour les Français établis hors de France, initié en 2018. Enfin, dans la perspective des élections consulaires de 2020, pour lesquelles il sera possible de voter par Internet, il a organisé deux tests grandeur nature (TGN).

Le MEAE a bénéficié d'un transfert du ministère de l'intérieur à hauteur de 3,54 M€ pour l'organisation des élections européennes (2,5 M€ en LFI et 1,04 M€ supplémentaires par décret de transfert en gestion).

### Administration centrale

Consommation AE : 3,48 M€

Consommation CP : 3,45 M€

Les dépenses supportées par l'administration centrale couvrent principalement l'organisation de l'élection des représentants de la France au Parlement européen. Comme c'est le cas pour les élections nationales, le ministère de l'intérieur prend à sa charge la mise sous pli et l'envoi aux électeurs de la propagande, le fonctionnement des bureaux de vote et la permanence électorale. Il convient de noter que le coût d'envoi de la propagande constitue une part très importante des dépenses, en augmentation en raison du poids élevé des plis (scrutin de liste) à envoyer dans tous les pays. Pour sa part le MEAE prend à sa charge les frais de tournées liées aux élections, de gardiennage et de sécurité des bureaux de vote ainsi que la communication aux électeurs sur le scrutin.

La communication auprès des Français établis hors de France sur la réforme électorale instituant le répertoire électoral unique et en particulier la fin de la possibilité d'être inscrit à la fois sur une liste électorale consulaire à l'étranger et sur une liste électorale communale en France, a également été poursuivie.

Enfin, deux TGN ont été organisés en juillet et novembre 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du vote par internet pour les élections consulaires de 2020.

### Étranger

Consommation AE : 0,74 M€

Consommation CP : 0,74 M€

A l'étranger, les crédits ont permis aux postes diplomatiques et consulaires d'organiser les élections européennes, et notamment les tournées consulaires pour le recueil des procurations.

## **TITRE 6 : DEPENSES D'INTERVENTION**

### **Adoption internationale**

Dotation en LFI : 0,73 M€

Consommation AE : 0,53 M€

Consommation CP : 0,53 M€

Les crédits d'intervention dont dispose la mission de l'adoption internationale (MAI) ont deux objets : d'une part soutenir et professionnaliser les opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure la tutelle et le pilotage dans un contexte de baisse et de complexification de l'adoption internationale, et d'autre part mener des projets de coopération avec les pays d'origine afin de les soutenir dans leurs efforts de mise en œuvre des principes cardinaux de la Convention de la Haye de 1993.

En 2019, les crédits ont permis le financement de 5 conventions d'objectifs et de moyens triennales (50,17 % des crédits attribués). Par ailleurs, ils ont permis l'attribution de 13 subventions annuelles pour un montant total de 340 k€ à :

- 10 subventions aux organismes autorisés pour l'adoption (OAA), bénéficiant indirectement à 13 OAA au total du fait de la mutualisation des actions présentées ;
- 2 subventions aux associations de parents adoptifs ;
- une subvention au Service social international.

Le transfert intégral des crédits de coopération de la MAI du programme 185 vers le programme 151, regroupant ainsi l'ensemble des crédits dédiés à l'adoption internationale sur un programme unique, a été finalisé en 2019. 13 projets ont été financés pour un peu moins de 200 k€. Cette sous-consommation, liée à la baisse du nombre de projets déposés, est notamment due à la modification des méthodes de travail de nos correspondants en poste, lors de cette première année suivant le transfert des crédits de coopération vers le P151.

### **Rapatriements et hospitalisations**

Dotation en LFI : 1,0 M€

Consommation AE : 0,50 M€

Consommation CP : 0,49 M€

Le coût total des dépenses de rapatriements et d'hospitalisations à l'étranger est de 499 185 € en AE et 492 965 € en CP.

- **Rapatriements et assistance aux Français en difficulté à l'étranger**

Le coût total des dépenses de rapatriement effectuées en 2019 est de 493 386 € en AE et 487 166 € en CP.

Ce poste de dépense est par nature extrêmement variable. Le nombre de rapatriements effectués en 2019 est supérieur à celui de 2018. Ainsi, 190 personnes ont été rapatriées, contre 177 en 2018. Parmi nos ressortissants rapatriés, 56 l'ont été pour raison médicale (parmi eux 2 évacuations sanitaires urgentes) et 134 compatriotes ont été rapatriés sur critère d'indigence. A ce titre, France Horizon a accueilli 72 personnes. Par ailleurs, 38 compatriotes ont été accueillis en France par leur famille et 3 par une autre association ; 12 bacheliers français boursiers de l'AEFE ont pu bénéficier d'un rapatriement pour études supérieures en France et 3 mineurs isolés ont été rapatriés en vue de

rejoindre leurs parents ou d'être confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Enfin, 6 personnes ont pu être rapatriées dans le cadre de tentatives de mariages forcés.

Le coût moyen d'un rapatriement est de 2597 € en 2019, soit une baisse de 24 % par rapport à 2018. Cette baisse s'explique par le caractère fluctuant des tarifs aériens, de l'éloignement géographique de nos compatriotes et de l'urgence variable dans laquelle se trouvent nos ressortissants, laissant une marge de manœuvre et une flexibilité plus ou moins importantes dans le choix des dates de vols. Par ailleurs, sur le plan sanitaire, les infrastructures médicales locales ne permettant pas systématiquement la réalisation d'actes hospitaliers complexes dans des conditions sanitaires satisfaisantes, le rapatriement peut demeurer le seul dispositif permettant une prise en charge médicale adaptée. La recherche systématique de financements annexes (familles, solidarité de la communauté française, sociétés d'entraide) permet de limiter ces dépenses, en vue de préserver les deniers publics et de ne les mobiliser que pour des cas d'extrême urgence. Il est également à noter que 70% des rapatriements sanitaires réalisés en 2019 ont eu lieu depuis la zone UE et près de la moitié d'entre eux ont permis l'application des termes de la Convention d'assistance du Conseil de l'Europe de 1953 impliquant donc un impact budgétaire limité pour le Département.

Deux évacuations sanitaires (rapatriement en avion médicalisé de patients dont le pronostic vital est engagé) ont été recensées en 2019, pour un coût total de 143 449 €.

- **Hospitalisations à l'étranger**

Dans des cas très exceptionnels où le pronostic vital d'un compatriote est engagé à court terme, que l'intéressé nécessite d'être hospitalisé en urgence et que les infrastructures médicales locales permettent la réalisation d'actes chirurgicaux dans des conditions satisfaisantes (sans qu'un rapatriement vers la France n'apporte de plus-value au regard de la qualité des soins disponibles localement), le MEAE a été amené à prendre en charge certains frais liés à l'hospitalisation de nos compatriotes à l'étranger.

Ces dispositifs de financement s'appliquent à des ressortissants en situation d'indigence avérée et obéissent, tout comme les rapatriements sanitaires, à une logique d'avance de frais, accordée sur engagement de remboursement.

Au cours de l'année 2019, le MEAE a accepté la prise en charge des frais liés à 2 hospitalisations à l'étranger pour un coût total de 5 799 € (contre 40 322 € en 2018).

### **Subventions aux organismes d'aide**

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation AE : 0 €

Consommation CP : 0 €

Aucune demande de subvention au profit des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger n'a été formulée au titre de 2019. Les crédits non utilisés ont été redéployés au profit d'autres activités du programme 151.

### **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

Dotation en LFI : 380 000 €

Consommation AE : 368 600 €

Consommation CP : 368 600 €

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 – article L.766-2-3 – a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie, dite "aidée", qui a pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Ce

dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'État prend en charge une partie du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale prévoit que le budget de l'action sanitaire et sociale est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2019, 380 000 € ont été inscrits en LFI au titre de la catégorie aidée de la CFE, soit 368 600€ après application de la réserve de précaution (3 %) et délégués à la CFE au titre de subvention en 2019.

La CFE a réformé début 2019 sa tarification. Auparavant basée sur le statut de l'adhérent (étudiant, retraité, travailleur salarié, etc.), la tarification est devenue, à compter du 1er février 2019, forfaitaire et basée sur l'âge du titulaire du contrat et de la composition de la famille (contrat solo ou famille). Les cotisations au titre de la catégorie aidée, auparavant fixées à un tiers du coût normal de cotisation, sont désormais fixées à un tarif forfaitaire de 201 € par trimestre.

Il est trop tôt pour savoir si cette réforme tarifaire entraînera une augmentation de la demande. En 2018, le dispositif de la catégorie aidée a bénéficié à 2 077 adhérents pour un coût global d'environ 1,748 M€, dont 1,052 M € au titre des allègements de cotisations. Les bénéficiaires se répartissent entre 640 salariés, 322 travailleurs non-salariés et 1 115 inactifs.

## Aide sociale

Dotation en LFI : 13,3 M€

Consommation AE : 13,1 M€

Consommation CP : 13,1 M€

En mars 2019, la Commission Permanente pour la Protection Sociale des Français de l'étranger a initialement accordé 13,4 M€ de crédits d'aide sociale aux postes, sur une dotation de 12,9 M€ après application de la réserve de précaution (3 %) aux crédits inscrits en LFI (13,3 M€). Des redéploiements internes ont par la suite été effectués à hauteur de 0,2 M€ au bénéfice des crédits d'aide sociale pour permettre une consommation à hauteur de 13,1 M€.

En exécution, **13,1 M€** ont été dépensés durant l'année 2019 (soit un taux de consommation de 97,65 % des crédits notifiés et de 99,21 % des crédits délégués).

Par type d'aide, les dépenses 2019 ont été ventilées de la façon suivante :

	Bénéficiaires identifiés lors de la commission permanente	Bénéficiaires réels au cours de l'année 2019	montants en M€
Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 874	1 918	5,6
Allocations pour les handicapés (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 634	1 716	6,1
Allocations à durée déterminée (ADD)	25	42	0,09
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou "aide à l'enfance en détresse"	339	384	0,5
Prestation d'assistance consulaire (PAC)	105	117	0,3
<b>TOTAL ALLOCATAIRES (prestations mensuelles)</b>	<b>3 977</b>	<b>4 177</b>	<b>12,6</b>
Secours occasionnels	/	2 142	0,46
Aides exceptionnelles	/	222	0,04
<b>TOTAL GENERAL (allocations et aides ponctuelles)</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>13,1</b>

Quelques points méritent d'être soulignés :

S'agissant de l'enveloppe globale des postes :

Les dépenses d'aides sociales versées par les postes aux personnes âgées ont connu une hausse en 2019 (+2,8 %). Cela s'explique notamment par la hausse de la majorité des taux de base en 2019, l'afflux de nouveaux demandeurs de la prestation d'assistance consulaire (PAC, +14,4 %) dans les postes du Sud de l'Europe, ainsi que par une meilleure connaissance du dispositif d'aides sociales par le public concerné (AEH, +3 %).

Enfin, le taux de consommation des crédits délégués en 2019 (99,21 %), est en hausse comparé à celui de 2018 (98,88 %).

S'agissant de l'activité par type d'allocation :

Les montants consacrés aux allocations de solidarité sont en hausse par rapport à ceux de 2018 (+2,8 %), du fait notamment de la hausse des taux de base dans la plupart des postes en 2019 (113 hausses, 67 maintiens, 25 baisses), alors que le nombre réel de bénéficiaires a légèrement diminué (- 1,5% sur la même période). Les montants consacrés aux allocations adultes handicapés (AAH), quant à eux, ont connu une légère baisse (-0,5 %).

La hausse des taux de base suit, dans la limite des possibilités budgétaires, le calcul « théorique » qui résulte de l'application, au taux de base N-1, de deux coefficients, celui de l'évolution du taux de chancellerie et celui de l'inflation. Le calcul théorique effectué en 2019 prévoyait la hausse de la majorité des taux de base par rapport à 2018.

En revanche, la somme consacrée aux allocations temporaires (allocations à durée déterminée – ADD) a fortement augmenté en 2019 (+10,9 %) ainsi que le nombre réel de bénéficiaires (+31,3 % la même année), suivant la tendance de l'année précédente. La majorité de ces ADD ont été accordées à des personnes âgées, en sus de l'allocation de solidarité, pour les aider à financer tout ou partie des frais de la maison de retraite qui les héberge. Le nombre d'ADD attribuées reste tout de même modeste, mais son évolution est à surveiller.

Depuis 2015, les crédits consommés pour l'aide aux enfants handicapés sont en hausse chaque année (+3,0 % en 2019) suivant en cela la hausse du nombre de bénéficiaires (+7,6 % la même année).

En 2014, la DFAE avait rappelé aux postes les règles encadrant l'attribution des secours mensuel spécifique enfant – SMSE et procédé à des contrôles de validité plus stricts. Depuis, les demandes soumises par les postes sont conformes aux instructions. En 2019, le nombre réel de bénéficiaires de ce secours était identique à celui de 2018. Une baisse de crédits consommés à ce titre (-4,7 % en 2019) a pourtant été observée, due aux montants plus modestes accordés par les postes aux bénéficiaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les pays de l'Union européenne (hors nouveaux États membres) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), il faut rappeler que depuis le 1er avril 2010, et en application du principe de non-discrimination en Europe qui suppose l'éligibilité de nos compatriotes expatriés aux prestations servies par le pays hôte, nos allocations assujetties au taux de base ont été supprimées dans l'UE (hors nouveaux États membres) et dans les pays de l'AELE. Cette suppression a concerné les allocations pour adultes handicapés, les allocations de solidarité (pour les personnes âgées) et les allocations à durée déterminée. Seules les allocations pour enfants handicapés, les aides aux enfants en détresse ainsi que les aides ponctuelles ("secours occasionnels" pour les Français résidents et "aides exceptionnelles" pour les Français de passage et les détenus) ont été maintenues.

Toutefois, il est apparu nécessaire d'instaurer un dispositif capable d'atténuer les effets négatifs de ce transfert (baisse de prestations subie par nos compatriotes suite à ce changement de régime, personnes pénalisées par les éventuels critères de durée de résidence, etc.). Cette prestation spécifique adaptée à l'Union européenne, appelée prestation

d'assistance consulaire (PAC), est en tout état de cause plafonnée au niveau des allocations auxquelles les bénéficiaires auraient pu prétendre avant leur suppression.

En 2019, 334 471 € ont été attribués à nos compatriotes résidant dans ces pays sous forme de PAC, soit une augmentation de 14,4 % par rapport à 2018. Cette hausse importante s'explique probablement par l'installation, dans nos postes du Sud de l'Europe, de personnes âgées, aux revenus modestes, certaines en provenance de pays en crise d'Amérique latine.

S'agissant du nombre de bénéficiaires de prestations mensuelles :

3 977 allocataires ont été identifiés lors de la commission permanente de mars 2019 contre 4 032 en 2018, soit une baisse de 1,4 %. Ce chiffre est à distinguer de celui du nombre réel d'allocataires dans l'année qui a connu une augmentation de 1 % par rapport à 2018 (nouveaux bénéficiaires d'AEH, SMSE et ADD dans le courant de l'année).

En 2019, le nombre réel d'allocataires de solidarité (-1,5 %) et d'adultes handicapés (-0,1 %) a connu une légère baisse, contrairement à l'année précédente.

Le nombre d'allocataires enfants handicapés continue d'augmenter, de manière assez nette (+7,4 % en 2017, +13,1 % en 2018, +7,6 % en 2019).

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation à durée déterminée connaît lui aussi une forte augmentation (+31,3 %, mais reste modeste), alors que le nombre réel de bénéficiaires de secours mensuels spécifiques enfants reste stable, contrairement à l'année précédente.

Le nombre de bénéficiaires de la PAC servie dans les pays de l'Union européenne (hors nouveaux États membres) a connu une augmentation importante (+19,4 %), liée probablement à la situation évoquée ci-dessus, et à la meilleure connaissance, par les usagers, du dispositif d'aides sociales existant.

En ce qui concerne les aides ponctuelles :

L'enveloppe d'aides ponctuelles a été fixée à 453 080 € (contre 600 300 € en 2018, soit une baisse de 24,5 %). Toutefois ce sont 505 916 € qui ont été réellement consommés par les postes, soit une baisse de près de 17,8 % par rapport au montant consommé en 2018.

Si le montant versé au titre des secours occasionnels (aides octroyées aux Français régulièrement inscrits au Registre) continue de baisser (-19,4 % en 2019), le montant versé en aides exceptionnelles (aides octroyées aux Français non-inscrits, aux Français de passage et aux détenus) a augmenté de 11,9 %.

**Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)**

**Dotations en LFI 2019 :** 408 000 €

**Consommation AE :** 416 685 €

**Consommation CP :** 416 685 €

Partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES), dont certains gèrent des maisons de retraite, jouent un rôle précieux et complémentaire de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

En 2019, 408 000 € ont été inscrits en loi de finances au titre des OLES, ramenés à 395 760 € après application de la réserve de précaution (3 %). Suite à des redéploiements de crédits non employés « affaires sociales » en centrale et

en poste, ce sont finalement **416 685 €** qui ont été notifiés puis délégués aux OLES. Il convient de noter que des erreurs d'imputation budgétaire commises en poste font apparaître une consommation Chorus à 440 235 €.

Le montant délégué aux OLES a été réparti entre 78 organismes. Les principales zones concernées sont l'Afrique du Nord (10 OLES soit 25 % du montant délégué) et l'Union européenne (22 OLES soit 23 %).

### Centres médico-sociaux (CMS)

Dotation en LFI : 0,20 M€

Consommation AE : 189 071€

Consommation CP : 189 071 €

En 2019, 200 000 € ont été inscrits en loi de finances au titre des centres médico-sociaux (CMS), soit 194 000 € après application de la réserve de précaution (3 %).

Au total, **189 071 €** ont été versés aux CMS, sous forme de délégation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes. Il convient de noter que des erreurs d'imputation budgétaire commises en poste font apparaître une consommation Chorus à 169 071 €.

Sur les 13 CMS soutenus par le Département à l'étranger en 2019, 10 ont bénéficié d'un appui financier : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par le poste, et Bamako, Brazzaville, Bujumbura, N'Djamena, Ouagadougou, Niamey et Yaoundé, gérés par une association de droit local. Trois autres CMS, à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention : Bangui, Lomé, et Conakry. Il convient de noter qu'en 2019, les CMS de Malabo et Cotonou ont cessé leur activité suite à la réorganisation des missions des associations qui en étaient gestionnaires.

Les crédits ou subventions accordés ont été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux lourds.

### Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)

Dotation en LFI : 2 M€

Consommation AE : 1,99 M€

Consommation CP : 1,99 M€

Créé en 2018 en relève du dispositif de la réserve parlementaire, le fonds de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) repose sur l'attribution de subventions aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique. Il contribue au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones.

Il bénéficie en LFI 2019 d'un montant de 2 M€ sur les crédits du P 151 qui en assure la gestion et le suivi.

La campagne 2019 du STAFE, dont la commission consultative s'est tenue à Paris le 27 septembre 2019, a donné les résultats suivants : 370 projets émanant de 118 postes diplomatiques ont été reçus et examinés par la DFAE appuyée par les services de la DGM et de l'AEFE pour ce qui concerne les projets éducatifs et culturels. Le montant total des subventions demandées par les associations s'est élevé à 3 659 940 € (contre 2 697 609 € en 2018).

Les projets transmis par les postes étaient majoritairement de type éducatif (180 projets représentant 49 % des demandes), puis culturel (115 projets, soit 31 %), socio-économique (39 projets, soit 10 %), caritatif (19 projets, soit 5 %), et enfin divers (17 projets soit 5 %).

Après examen, la commission consultative a jugé recevables 279 projets (soit 75 % des dossiers étudiés) pour un montant de 1 978 782 € qui ont été notifiés et délégués aux postes diplomatiques.

Le reliquat des crédits a été attribué aux autres rubriques de l'action « affaires sociales ».

Toutefois, des erreurs d'imputation budgétaire commises localement en poste ont porté les crédits consommés au titre du STAFE en 2019 à 1 990 765 €.

## Action 02

### Accès des élèves français au réseau AEFÉ

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		105 300 000	<b>105 300 000</b>		101 634 093	<b>101 634 093</b>
Crédits de paiement		105 300 000	<b>105 300 000</b>		101 634 093	<b>101 634 093</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	105 300 000	101 634 093	105 300 000	101 634 093
Transferts aux ménages	105 300 000	101 634 093	105 300 000	101 634 093
<b>Total</b>	<b>105 300 000</b>	<b>101 634 093</b>	<b>105 300 000</b>	<b>101 634 093</b>

### Aide à la scolarité

**Dotation en LFI 2019** : 105,3 M€

**Consommation en AE** : 101,6 M€

**Consommation en CP** : 101,6 M€

En 2019, 105 M€ ont été ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité. Après l'application de la réserve de précaution (3 %) et un ajustement tenant compte de la diminution du coût prévisionnel des campagnes de bourses, la dotation disponible s'est élevée à 101,3 M€.

300 000 € supplémentaires ont été accordés à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) au titre de l'aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap (bourses ASESH).

### Principaux résultats en matière d'aide à la scolarité en 2019

En 2019, **24 138** bourses scolaires ont été attribuées pour **28 640** demandes déposées. Les campagnes 2019/2020 du rythme nord et 2019 du rythme sud ont enregistré une baisse du nombre de demandes (-3,5 %) ainsi que du nombre de boursiers (-2,1 %).

En sus de l'évolution du nombre de boursiers, un autre déterminant influe lourdement sur l'évolution de la dépense de bourses : l'augmentation des frais de scolarité par les établissements scolaires dont la grande majorité sont soit homologués, soit conventionnés avec l'AEFE et donc libres de fixer leurs tarifs.

Du fait de l'effet de la baisse du nombre de boursiers, et malgré l'augmentation des frais de scolarité, la dépense de bourses a diminué de 1,48 % par rapport à l'année 2018. Le coût moyen par boursier enregistre également une légère baisse, de 1,6 % dans les pays du rythme sud pour s'inscrire à 5 821 €, et de 0,7 % pour s'établir à 3 959 € dans les pays du rythme nord.

L'AEFE a versé 98,9 M€ aux établissements scolaires sur l'année 2019 :

- le solde (60 %) de l'année scolaire 2018/2019 du rythme nord au profit de 22 933 bénéficiaires ;
- la totalité de l'année scolaire 2019 du rythme sud au profit de 1 654 élèves ;
- une partie (40 %) de l'année scolaire 2019/2020 du rythme nord au profit de 22 484 bénéficiaires.

300 000 € de bourses ASESH ont également été versées par l'AEFE.

La différence entre le montant alloué à l'AEFE (101,6 M€) et le montant versé par l'AEFE aux établissements scolaires (99,2 M€) s'explique par le fait que la réalisation arrêtée dans le compte financier de l'AEFE s'est avérée inférieure au besoin initialement exprimé.

### Action 03

#### Instruction des demandes de visa

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	54 870 324	370 000	<b>55 240 324</b>	58 021 838	356 085	<b>58 377 923</b>
Crédits de paiement	54 870 324	370 000	<b>55 240 324</b>	58 021 838	352 883	<b>58 374 721</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	54 870 324	58 021 838	54 870 324	58 021 838
Rémunérations d'activité	46 514 967	47 654 496	46 514 967	47 654 496
Cotisations et contributions sociales	8 260 007	10 203 720	8 260 007	10 203 720
Prestations sociales et allocations diverses	95 350	163 622	95 350	163 622
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	370 000	356 085	370 000	352 883
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	370 000	356 085	370 000	352 883
<b>Total</b>	<b>55 240 324</b>	<b>58 377 923</b>	<b>55 240 324</b>	<b>58 374 721</b>

#### TITRE 3 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits du fonds de concours « remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » concernent la mise en œuvre de trois projets FSI (Fonds de Sécurité Intérieure) et un projet FAMI (Fonds Asile et Migration). Ces projets font l'objet d'un conventionnement avec le ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Etrangers en France), autorité responsable de ces Fonds.

Les trois projets FSI concernent la formation des agents, la rénovation des locaux et les missions d'audit des services des visas, notamment dans le cadre de l'externalisation de la collecte des demandes de visa. Le projet FAMI concerne les vérifications d'actes d'état civil pour des demandes de visa déposées dans le cadre des procédures de regroupement familial OFII et réunification familiale OFPRA.

En 2019, ces crédits ont été utilisés conformément aux prévisions établies dans le cadre des projets FSI :

- pour les actions de formation des agents des services des visas : organisation d'un stage au mois de novembre à destination des agents locaux : 26 participants ;
- pour les missions d'audit des services des visas : 25 missions d'appui, audit et contrôle de l'externalisation ont été réalisées ;
- pour les travaux de réhabilitation des services des visas dans les postes où la France représente un autre État membre : 11 postes en ont été bénéficiaires (Mauritanie, Singapour, Congo, Biélorussie, République centrafricaine, Bangladesh, Gabon, Sénégal, Vietnam, Cambodge, Togo).

Les crédits FAMI liés à la vérification des actes d'état civil ont été délégués à nos postes au Bangladesh et au Pakistan.

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>105 300 000</b>	<b>105 300 000</b>	<b>101 634 093</b>	<b>101 634 093</b>
Transferts	105 300 000	105 300 000	101 634 093	101 634 093
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Transferts	0	0	30 000	30 000
<b>Total</b>	<b>105 300 000</b>	<b>105 300 000</b>	<b>101 664 093</b>	<b>101 664 093</b>
Total des transferts	105 300 000	105 300 000	101 664 093	101 664 093